

Les non-chrétiens peuvent-ils faire de bonnes œuvres?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 74

~ 1689 16.7 ~

Les non-chrétiens sont incapables de toute bonne œuvre selon Dieu, mais ils sont néanmoins tenus de s'efforcer de pratiquer le bien. ~ Tite 1.15-16

Il arrive parfois que les non-croyants surpassent les chrétiens par leur bonne conduite, leur sagesse et même leur intégrité. Cela signifie-t-il que les bonnes œuvres sont à la portée de tous les hommes et qu'il ne faut qu'un peu de bonne volonté pour les atteindre? La confession de foi termine sa présentation de la doctrine des bonnes œuvres en se penchant sur la question du bien pratiqué par les non-chrétiens.

(Par. 7) Les œuvres faites par des personnes non régénérées peuvent être, par leur contenu, des choses que Dieu commande et profitables pour ces personnes et pour d'autres. Cependant, parce qu'elles ne procèdent pas d'un cœur purifié par la foi, et ne sont pas faites droitement selon la Parole, ni pour la gloire de Dieu, elles sont pécheresses et ne peuvent plaire à Dieu, ni rendre quelqu'un apte à recevoir la grâce de Dieu ; cependant, les négliger est encore plus coupable et plus désagréable à Dieu.

Ce paragraphe commence avec une concession : les non-chrétiens peuvent pratiquer des œuvres qui, dans un certain sens peuvent être appelées « bonnes ». Ces œuvres, sans jouir d'une pleine approbation divine, ont leur utilité en ce qu'elles sont profitables à ceux qui les pratiquent ainsi qu'à leurs semblables. Leur utilité peut être expliquée en citant une maxime bien connue de Martin Luther : « *Dieu n'a pas besoin de tes bonnes œuvres, mais ton prochain oui.* » C'est donc dans un sens humain et social que les œuvres pratiquées par les non-croyants sont bonnes et non dans un sens religieux et spirituel.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a aucun rapport entre ce que Dieu commande et ce que les non-croyants font? Ou encore que Dieu n'apprécie d'aucune manière leurs « bonnes œuvres »? Ce n'est pas ce que l'Écriture déclare! La Bible enseigne que parfois les païens « *font naturellement ce que prescrit la loi* » et que cela aura une incidence au jour du jugement (Rm 2.14-16). Elle nous donne l'exemple d'Achab, un roi idolâtre et un adversaire farouche du peuple de Dieu, qui s'est néanmoins humilié en entendant l'annonce du jugement de Dieu et qui, conséquemment, fut épargné de certaines peines temporelles (1 R 21.27-29). Sans approuver sa personne, sans que sa repentance ait été à salut, Dieu rendit un verdict positif sur cet épisode de la vie d'Achab. Dieu émit une appréciation similaire à Jéhu avant qu'il ne sombre complètement dans l'idolâtrie (2 R 10.30-31).

Ainsi, les non-chrétiens peuvent faire des choses que Dieu commande et approuve et ils peuvent faire beaucoup de bien parmi les hommes. Mais la confession poursuit en ajoutant trois raisons pour lesquelles ces œuvres demeurent mortes aux yeux de Dieu (Hé 6.1) et au regard de sa loi qui révèle le standard de perfection (Rm 2.18,20). Ces trois raisons concernent la *source*, la *manière* et le *but* des œuvres, même les meilleures, des non-chrétiens.

La première raison pour laquelle Dieu rejette les œuvres des personnes non régénérées est *parce qu'elles ne procèdent pas d'un cœur purifié par la foi*. Il s'agit d'un problème de *source*. Rappelant que les incrédules sont, ultimement, « incapables d'aucune bonne œuvre » (Tt 1.16), Paul en explique la cause : « Tout est pur pour ceux qui sont purs; mais rien n'est pur pour ceux qui sont souillés et incrédules » (Tt 1.15). *Il ne peut rien sortir de pur d'une personne qui n'a pas été purifiée* (Jb 14.4) et seule la foi purifie le cœur d'où procèdent les œuvres (Ac 15.9). Ainsi, sans la foi il est impossible que les œuvres de l'homme soient agréables à Dieu (Hé 11.6). C'est donc « par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes » (Hé 11.4). La différence entre l'un et l'autre n'est pas attribuable proprement à leurs œuvres, mais plutôt à la source d'où elles découlent.

La deuxième raison porte sur la *manière* dont les non-croyants pratiquent leurs œuvres : leurs œuvres « *ne sont pas faites droitement selon la Parole* ». Bien qu'en principe les non-croyants font le bien en élevant leurs enfants par exemple, s'ils ne le font pas en suivant la Parole de Dieu, leur labeur ne peut pas recevoir l'approbation divine puisqu'ils ne suivent pas les instructions divines. L'apôtre Paul déclare la vanité des plus grandes œuvres humaines lorsque celles-ci sont dénuées de l'amour (1 Co 13.1-3) et, d'après l'apôtre Jean, cet amour ne peut être connu et reproduit qu'en recevant l'Évangile (1 Jn 4.7-11). Il ne peut donc y avoir de bonnes œuvres sans une connaissance de l'Évangile.

La dernière raison concerne le *but* visé : les non-croyants ne font pas le bien « *pour la gloire de Dieu* ». D'après Christ, lorsque nous ne cherchons pas la gloire de Dieu, nous cherchons nécessairement la gloire des hommes (Jn 5.44, 12.43). À moins d'avoir été fondamentalement changé, le cœur de l'homme cherche son propre intérêt (Rm 14.7-8 ; 2 Co 5.15). Ainsi, Dieu n'approuve ni ne récompense les "bonnes œuvres" qui recherchent la gloire des hommes (Mt 6.1-2). Elles ont déjà leur vaine récompense sur la terre.

Ce triple verdict pourrait donner l'impression que l'Église n'encourage nullement les hommes du dehors à pratiquer le bien, à défendre la justice ou à faire des actes de piétés. Il est vrai que l'Église doit prêcher aux hommes que toute leur justice « *est comme un vêtement souillé* » devant Dieu (Es 64.5) et ne peut aucunement les justifier (Rm 3.20 ; Ga 2.16, 3.11). Cependant cette prédication n'a pas pour but de décourager la pratique du bien, mais de révéler aux hommes l'insuffisance de leur justice et leur besoin de la justice du Christ pour être sauvés. Ne pas pratiquer ce qui est bien en négligeant ce que Dieu commande « *est encore plus coupable et plus désagréable à Dieu* », d'après la confession de foi. Ainsi, nous devons non seulement encourager les hommes à faire le bien parmi les hommes, mais à pratiquer le bien envers Dieu en priant, en allant à l'Église, en observant sa Parole. Par la grâce de Dieu, certains trouveront le Seigneur en pratiquant ces œuvres bonnes (Dn 4.27 ; 2 Tm 2.25-26).